



## Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N°364 - 24 janvier 2019

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](https://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - Pétition : @NBelloubet : sensibilisez les magistrat-e-s aux propos minimisant les #violencesfemmes - Page 1
  - 2 - Espagne: les féministes dans la rue pour dénoncer le parti d'extrême droite Vox - <http://m.rfi.fr> - Page 2
  - 3 - Suisse : Manifeste lancé pour la grève des femmes le 8 mars - [lemaatin.ch](http://lematin.ch) - Page 3
  - 4 - Prostitution : 71% des Français hostiles à l'abrogation de la loi pénalisant les clients - [leparisien.fr](http://leparisien.fr) Page 4
  - 5 - Le HCE appelle à faire de l'égalité femmes-hommes une règle d'or des décisions budgétaires
  - 6 - Meurtres conjugaux : deux ans de recensement, plus de 200 femmes tuées et tant de victimes autour - [Titiou Lecoq](http://Titiou Lecoq) - [liberation.fr](http://liberation.fr) - Page 5
  - 7 - Destruction de l'assurance chômage : Des conséquences néfastes pour les femmes - Odile Merckling et Catherine Quentier - Femmes contre les précarités, le chômage et les discriminations - [www.50-50magazine.fr](http://www.50-50magazine.fr) - Page 8
  - 8 - « Produire des enfants » aujourd'hui : un défi pour l'analyse féministe - Anne-Françoise Praz, Marianne Modak et Françoise Messant - Nouvelles Questions Féministes - Page 9
  - 9 - Ce sexe qui n'a plus de nom - Kajsa Ekis Ekman - Page 17
  - 10 - Assemblée générale des Archives du féminisme - Paris - 26 janvier - Page 17
  - 11 - Excision, Journée Tolérance Zéro - Hommage à Khady Diallo - 2 février - GAMS/Mairie de Paris - Page 17
  - 12 - Ciné-Débat « Le phallus et le néant »- Osez le féminisme ! - Page 17
  - 13 - Livre : « Tristes grossesses. L'Affaire des époux Bac (1953-1956) » - Danièle Voldman et Annette Wieviorka - Page 17
- 

### MOBILISATIONS

- 1 - Pétition : @NBelloubet : sensibilisez les magistrat-e-s aux propos minimisant les #violencesfemmes

Demandons à Mme Nicole Belloubet de publier une circulaire recommandant aux magistrat-e-s une qualification exacte des termes employés à décrire les violences envers les femmes et/ou les enfants. Car, s'ils ne sont pas capables de les nommer, comment peuvent-ils les juger ?

Vu les termes employés par certains magistrats et repris dans la presse banalisaient les violences contre les femmes et/ou les enfants, nous, associations et collectifs de défense des droits des femmes et des enfants\*, demandons à Mme Nicole Belloubet, garde des Sceaux, d'imposer que les magistrat-e-s communiquent avec des termes qui correspondent à l'état actuel de la loi. Les phrases tel que : "drame/crime" "passionnel/familial/de la séparation", par exemple, ne devraient plus faire partie du lexique des agents du ministère de la Justice.

Les médias de masse traitent des violences contre les femmes et/ou les enfants en utilisant des expressions stéréotypées qui nient l'aspect systémique de ces violences et ignorent tout principe d'égalité. Face à ces habitudes journalistiques que l'on ne peut que dénoncer, les représentant-e-s du monde judiciaire devraient donner l'exemple par les mots qu'ils et elles emploient.

Malgré leur disparition dans le droit français depuis 1975, certaines expressions qui relativisent les violences sont toujours utilisées comme on le voit dans ces exemples :

- Grande-Synthe - Le procureur de la République, Eric Fouard proclame que le mobile est "manifestement passionnel" ;
- Fonsomme - Le parquet de Saint-Quentin : "On s'oriente vers un drame passionnel" ;
- St-Laurent de la Cabrerisse - Le substitut du procureur, Jean-Philippe Rey qualifie le féminicide de "coup de folie" ;
- Perpignan - Le procureur de la République, Achille Kiriakides : "on est clairement en présence d'un crime communément qualifié de passionnel" ;
- Esclainviller - Le procureur de la République Bernard Farret ne voit pas de lien entre le meurtre et la médiation pour violences conjugales intervenue 9 mois plus tôt.
- Haubourdin : Le procureur de la République, Frédéric Fèvre, "confirme que la thèse du drame familial est privilégiée" ;

L'utilisation de telles expressions nie le fait que les violences contre les femmes et/ou les enfants ne sont pas des faits divers mais des occurrences d'un problème systémique culturel : la domination masculine. Le rôle du ministère public est de rappeler les valeurs de la République et non de propager des stéréotypes absents du code pénal.

Le parquet, par les mots qu'il emploie, participe lui aussi à la prise de conscience de problèmes relatifs à la violence. En filant la métaphore romantique, de nombreux fonctionnaires de l'Etat contribuent à cautionner et à alimenter une analyse désuète, et c'est la Justice toute entière qui banalise et qui dépolitise les violences faites aux femmes et/ou aux enfants.

Quand des meurtres de femmes et des enfants, sont qualifiés de "drame familiaux", le scénario proposé insinue que les victimes seraient actrices et/ou acteurs de leur destinée au même titre que le bourreau, tous pris dans le tourbillon de la passion, donc d'une logique irrationnelle. Lorsque le meurtre - acte fatal - est réduit à un "geste irréparable", on imagine aisément que, au bon vouloir de la victime, leur relation aurait pu être sauvée. On imagine aussi que tout cela n'est que le fait d'un "geste" isolé et non d'une violence systémique.

Le contexte reste ainsi d'ordre "familial", intime et privé, des liens familiaux qui supposent la réciprocité et la symétrie entre bourreau et victime, ou du moins une coresponsabilité dans l'ambiance familiale qui a pu conduire à tel "incident". Ce dernier se limite alors, selon ce type de discours, aux confins d'une petite cellule sociale, et non à la société toute entière.

Enfin, grâce à ce vil mobile "passionnel", l'agresseur, aveuglé par un sentiment intense et incontrôlable serait donc sous l'emprise de sa victime, follement attaché à cette pulsion qu'elle provoque en lui. Elle devient ainsi complice et de là à comprendre qu'elle est donc coupable de sa propre mort, il n'y a qu'un pas.

Les mots employés par les acteurs du judiciaire expriment des concepts, posent des interdits et façonnent notre vision collective de ce qu'est l'Etat de droit. Interpellons le ministère de la Justice afin qu'il demande aux magistrat-e-s, par l'entremise d'une circulaire, d'utiliser des termes qui ne soient pas du registre du déni et de la minimisation pour communiquer sur les violences faites aux femmes et/ou aux enfants.

<https://www.change.org/p/nbelloubet-sensibilisez-les-magistrat-e-s-aux-propos-minimisant-les-violencesfemmes>

## INTERNATIONAL

### 2 - Espagne: les féministes dans la rue pour dénoncer le parti d'extrême droite Vox - <http://m.rfi.fr>

Le puissant mouvement féministe espagnol se mobilisait mardi 15 janvier contre le parti d'extrême droite Vox, qui a suscité l'indignation en appelant à abroger les mesures de lutte contre la violence machiste, cause nationale dans un pays où les féminicides sont nombreux. Des rassemblements ont eu lieu à Madrid et Barcelone, mais aussi à Séville devant le parlement régional, où la coalition entre les conservateurs du Parti populaire et Ciudadanos, soutenue par Vox, doit prendre le pouvoir ce mercredi.

La première manifestation de la journée a eu lieu à Séville devant le parlement régional, où Vox doit permettre ce mercredi à une coalition Parti populaire (droite)/Ciudadanos (centre) de prendre le pouvoir dans ce bastion socialiste depuis 36 ans. Citant « Nos droits ne sont pas à négocier » et brandissant des pancartes et des drapeaux violets, couleur du mouvement féministe, des milliers de personnes, très majoritairement des femmes, se sont rassemblées. Sous le mot d'ordre « Pas de pas en arrière dans l'égalité », d'autres manifestations, soutenues par les socialistes au pouvoir et la gauche radicale, ont été convoquées à 19h heure locale dans des dizaines de villes, dont Madrid et Barcelone.

Vox demande l'abrogation de la loi sur les violences machistes : Les féministes sont vent debout contre Vox, car ce parti a fait de l'abrogation de la loi sur la lutte contre la violence machiste l'un de ses principaux chevaux de bataille. Il l'accuse de «criminaliser» les hommes et de favoriser les plaintes de femmes «sans scrupules». « Ils disent qu'il ne s'agit pas de violences contre les femmes en particulier, mais de violences domestiques. On sait très bien, malheureusement, que la violence contre les femmes est spécifique. Les femmes sont prostituées, les femmes sont violées, c'est une violence qui s'exerce contre les femmes pour le simple fait d'être des femmes », s'insurge Lourdes Pastor, un militante féministe qui a défilé dans les rues de Séville. : « En Espagne, il y a eu plus de 1 000 féminicides en dix ans, depuis qu'on a pris conscience que les violences contre les femmes sont un phénomène spécifique et que l'on comptabilise les meurtres de femmes. Nous nous sommes levés ce 15 janvier pour dire que les droits des femmes ne peuvent pas être remis en cause, ils ne sont pas négociables, ne sont pas à vendre, parce qu'il s'agit de droits fondamentaux, de droits humains. »

Vox, qui tient par ailleurs un discours ultra-nationaliste et anti-immigration, prône également la suppression des «organismes féministes radicaux subventionnés». Ce parti avait d'ailleurs fait de l'abandon de mesures contre la violence machiste sa première demande lors de ses négociations avec le Parti populaire sur un accord d'investiture en Andalousie. Cette condition, qui a suscité une large indignation, n'a finalement pas été incluse dans l'accord.

### 3 - Suisse : Manifeste lancé pour la grève des femmes le 8 mars - lematin.ch

Persistance des violences sexistes et des discriminations salariales, non-reconnaissance du travail domestique : telles sont quelques-unes des raisons pour que les femmes fassent la grève le 14 juin prochain. Les organisatrices les explicitent dans un manifeste. Le document a été publié lundi, cinq mois exactement avant la grève, qui s'inspire de celle du 14 juin 1991. Il détaille en 19 points les raisons de se mobiliser, précisent les organisatrices dans un communiqué.

Et d'ajouter: «le Manifeste prend appui sur le constat que nous toutes sommes exposées au sexisme, aux discriminations, aux stéréotypes et aux violences, sur le lieu de travail, à la maison ou dans la rue».

*Congé parental*: Dans le domaine du travail, les femmes demandent notamment que le secteur de l'économie domestique soit soumis à la loi sur le travail, que le temps de travail légal soit

«massivement» réduit pour sortir du piège du travail partiel. Elles réclament également l'introduction d'un congé parental égalitaire et obligatoire.

«Nous refusons la hausse de l'âge de la retraite des femmes, alors que nous subissons des discriminations pendant toute notre vie active», peut-on encore lire dans le document.

*Deux décès par mois*: Les auteures du document s'insurgent également contre les violences sexistes, homophobes et transphobes et demandent les ressources nécessaires pour les combattre. Et de rappeler qu'en Suisse deux femmes meurent chaque mois sous les coups de leur (ex)partenaire.

D'autres revendications concernent le corps et la sexualité et comprennent le libre choix dans la reproduction, le droit à l'avortement libre et gratuit, la gratuité et le choix de méthodes de contraception et des produits d'hygiène féminine, ainsi que l'accès gratuit au traitement lors d'un changement de sexe. Tous les couples devraient en outre bénéficier des mêmes droits que les couples hétérosexuels, précise encore le document.

Le 22 septembre dernier, quelque 20 000 personnes avaient manifesté à Berne en faveur de l'égalité salariale entre hommes et femmes et contre la discrimination. Une quarantaine d'organisations étaient à l'origine de ce rassemblement.

## COMMUNIQUÉS, TEXTES

### 4 - Prostitution : 71% des Français hostiles à l'abrogation de la loi pénalisant les clients - leparisien.fr

Réalisé par Ipsos pour CAP-international, une coalition pour l'abolition de la prostitution regroupant 28 associations dans 22 pays (dont le Mouvement du Nid en France), ce sondage, dévoilé en exclusivité par Le Parisien - Aujourd'hui en France, s'intéresse au regard des Français sur la loi de 2016 renforçant « la lutte contre le système prostitutionnel ».

À 78 %, les sondés considèrent cette loi qui prévoit la sanction des clients - et non plus des personnes prostituées, auparavant possibles de poursuites pour racolage - et l'accompagnement social de celles-ci comme «une bonne chose». « L'esprit de la loi, qui fait passer la charge pénale des personnes prostituées vers les clients, est validé », commente Grégoire Théry, délégué général de Cap et porte-parole du Mouvement du Nid.

*Un écart hommes/femmes dans les résultats*: Le sondage aborde aussi directement le thème de la question prioritaire de constitutionnalité débattue ce mardi devant les Sages du Conseil constitutionnel : l'abrogation de la loi au nom de la liberté d'entreprendre et de la vulnérabilité accrue des personnes prostituées. Un quart des interrogés (24 %) ne partagent pas cette analyse et s'opposent à l'abrogation. Près de la moitié (47 %) «comprend (ces) arguments», mais estime qu'«ils ne justifient pas» d'abroger la loi. Au total donc, les deux tiers des sondés y sont défavorables (71 %). En revanche, 29 % se prononcent en faveur de l'abrogation du texte et ne veulent plus que le client soit sanctionné - une proportion qui monte à 40 % chez les hommes contre 20 % chez les femmes.

L'écart hommes/femmes apparaît nettement dans ce sondage, notamment sur la perception de la prostitution : elle est «une violence» pour 66 % des hommes contre 81 % des femmes. 61 % des hommes, et 79 % des femmes, valident l'idée qu'« il ne devrait pas être possible d'acheter l'accès au corps et à la sexualité d'autrui ». Enfin, 33 % des hommes contre 22 % des femmes considèrent que la prostitution « st un travail comme un autre» - 27 % au total, contre une large majorité de 73 % en désaccord.

« S'il est difficile de mesurer une évolution des mentalités, ce sondage montre toutefois que les Français sont sortis du mythe de la prostitution comme plus vieux métier du monde », relève

Grégoire Théry. Ainsi, 54 % des sondés estiment «important» de lutter contre ce phénomène, 31 % «urgent».

## 5 - Le HCE appelle à faire de l'égalité femmes-hommes une règle d'or des décisions budgétaires

Alors qu'une expérimentation est en cours afin de déployer la « budgétisation intégrant l'égalité\*» dans le budget de l'État, le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes rend public ce jour son Avis en la matière, réalisé à la suite de la saisine de Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

À ce jour, femmes et hommes ne demeurent pas toujours égaux face aux recettes et aux dépenses publiques. Des études démontrent, par exemple, que les financements alloués aux sports majoritairement pratiqués par les hommes sont supérieurs à ceux pratiqués majoritairement par les femmes. Cela peut également être le cas dans la politique agricole ou la politique culturelle.

Le HCE appelle à faire de l'égalité femmes-hommes un réel critère budgétaire de l'État, gage majeur d'une politique publique efficace. Il invite à prendre exemple sur certains de nos homologues européens qui prouvent la faisabilité d'une telle démarche.

Pour cela, le HCE propose une méthodologie reposant sur deux principes :

- L'égalité femmes-hommes au premier euro ; c'est-à-dire faire de l'impact sur l'égalité femmes-hommes un critère de modulation de chaque dépense publique. Il s'agit de veiller, lors de l'attribution d'un financement, à l'impact de cette dépense sur la situation des femmes et des hommes et au respect des obligations légales en matière d'égalité par l'organisation demandeuse ;
- L'égalité femmes-hommes pour nouvelle règle d'or du budget, de telle sorte que les projets de loi de finance ne puissent être adoptés, si et seulement s'ils permettent de tendre vers l'égalité, qu'il s'agisse des dépenses ou des recettes.

Afin d'assurer la réussite de l'expérimentation en cours dans certains ministères, le Haut Conseil à l'Égalité identifie 5 conditions : un portage politique fort, qui s'appuie notamment sur l'inscription du principe de la Budgétisation intégrant l'égalité dans la Constitution et dans la loi ; le développement continu de statistiques sexuées pour mieux aiguiller les décisions ; la formation des agent.e.s impliqué.e.s. Le HCE recommande également d'impliquer la société civile, forte d'une expertise sur les Droits des femmes et la budgétisation sensible au genre dans le suivi d'une telle démarche. Enfin, il invite à définir une Gouvernance claire, à travers la mobilisation significative de moyens humains qui permettront le suivi et l'évaluation du dispositif. Ces recommandations s'inscrivent pleinement dans la continuité de l'Avis relatif à l'organisation institutionnelle et administrative des Droits des femmes (2017).

« Pas d'égalité, pas d'argent public : c'est ce principe qui pourra garantir une répartition juste de l'argent. L'État doit montrer la voie et être exemplaire, afin que cette approche puisse se diffuser partout. » Danielle Bousquet, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité.

## 6 - Meurtres conjugaux : deux ans de recensement, plus de 200 femmes tuées et tant de victimes autour - [Titiou Lecoq](#) - liberation.fr

Après deux années de recensement des femmes tuées par leurs (ex) compagnons pour Libé, je passe le relais à Virginie Ballet. Que me restera-t-il de ce travail souvent douloureux ? Comment rendre compte de toutes ces vies et de toutes ces morts ? Les prénoms se succèdent, s'ajoutent, se redoublent, Séverine, Nadia, Jessica, Sylvie, Candice, Catherine, Nathalie, Virginie, Estelle, Nelly, Nabila, Aline, Christiane, Viviène, Sévilay, Céline, Isabelle, Maria, Roxane, Lucie, Réjane, Cathy, Sonia, Vanina, Magdalena, Graziella, Magali, Marie-Claire, Marion, Marnia, Laetitia, Manuela, Corinne, Alexandrine, Stéphanie, Hélène, Fatma, Marie-Amélie, Jasmine, Amélia, Adelissa, Razia,

Marie, Sandrine, Lisa, Johanna, Claire. Ce sont les prénoms de nos mères, de nos grands-mères, de nos amies, de nos voisines, de nos patronnes, de nos profs, de nos sœurs, de nos filles, de nos cousines, de nos collègues, ce sont nos prénoms.

Ce sont des prénoms sur un avis de décès, des prénoms qui ne seront dits qu'avec une immense douleur dans certaines familles. Comment dire, expliquer, répéter qu'elles n'étaient pas prédestinées à être tuées, qu'elles n'étaient pas victimes d'une supposée faiblesse. Certaines avaient été frappées avant d'être tuées, d'autres non. Certaines étaient en couple, d'autres étaient parties. Elles ne se connaissaient pas, elles n'avaient rien en commun, elles exerçaient toutes les professions possibles, elles avaient tous les âges, elles venaient de toutes les régions, une seule chose les rapproche : elles ont été tuées par un homme qui était ou avait été leur compagnon. Certains de ces hommes avaient déjà été condamnés, d'autres n'avaient aucun casier. Ils avaient tous les âges, il y a ceux qui ont tué et se sont enfuis, ceux qui ont tenté de masquer leur crime, ceux qui ont appelé les secours, ceux qui se sont rendus au commissariat, ceux qui se sont suicidés. Il y a celui qui a enterré le corps dans le jardin du pavillon, celui qui l'a jeté du haut d'un barrage (il précisera qu'il ignorait si elle était encore en vie à ce moment-là). Il y a ceux qui étranglent à mains nues, ceux qui plantent un couteau de cuisine dans le cou, ceux qui brûlent vivantes leurs victimes, ceux qui lui tirent dessus au fusil de chasse, ceux qui ont cogné jusqu'à la mort.

Il y a ceux qui appellent la police pour dire «*j'ai tiré au fusil dans la tête de ma femme*», ceux qui appellent les secours en expliquant qu'*«elle a glissé dans la salle de bain»*. Ceux qui lancent des avis de recherche *«ma compagne a disparu, je suis très inquiet»*, ceux qui se suicident et laissent une lettre. Ceux, nombreux, qui affirment qu'ils n'ont fait que se défendre.

Il y a tellement d'histoires différentes - comme si l'horreur était douée d'une imagination qui surpassait nos cauchemars.

*Tuer pour posséder* : Mais il y a un point commun : ce sont des hommes qui tuent des femmes parce qu'ils considèrent qu'elles doivent leur appartenir. Qu'elles n'ont pas le droit de partir, de tromper, de refuser, de crier, de reprocher, de faire la gueule, d'agir comme bon leur semble. Ils ne supportent pas qu'elles soient des personnes libres et indépendantes. Ils ne tuent jamais par amour. Ils ne tuent pas parce qu'ils aiment trop. Ils tuent pour posséder, et posséder ce n'est pas et ce ne sera jamais aimer.

Il y a des histoires qu'on ne connaît pas. Comme ces parents dont la fille est enterrée à proximité de son meurtrier et qui demandent en vain depuis des mois à la mairie que sa sépulture soit déplacée parce qu'ils ne supportent pas de penser qu'il est toujours là, avec elle, à proximité, comme s'il la surveillait encore dans la mort, comme s'il avait gagné.

Il y a ce petit garçon de dix ans qui, un soir du mois d'août dernier, a vu son beau-père attraper sa mère par la gorge dans la cuisine. Il a pris un couteau et l'a planté dans le dos de l'agresseur. Il a sans doute sauvé la vie de sa mère. Comme celui de sept ans qui, une nuit de novembre, a appelé la police pour dire que son père était en train d'étrangler sa mère.

Il y a tous ces enfants qui étaient présents au moment du crime. Les plus grands ont le réflexe de s'enfuir, de partir se réfugier chez des voisins. Mais le fils de Graziella avait six ans quand son père a abattu sa mère au fusil de chasse avant de se suicider. L'enfant a passé la nuit au milieu des cadavres avec sa petite sœur de huit mois.

Il y a ces enfants qui ne sont plus présents. Aline, 33 ans, avait quitté David, 42 ans. Il l'a frappée à mort, a étranglé un de leurs enfants et pendu l'autre. C'était en mars dernier. Manuela avait 36 ans, elle avait quitté son compagnon et déposé des mains courantes contre lui. Il l'a tuée, ainsi que ses parents, et avant de se suicider, il a mis le feu à l'appartement. Le fils de Manuela, âgé de deux ans, est mort intoxiqué par les fumées. C'était en juillet. En décembre, Sandrine, 41 ans, a été étranglée, son fils de six ans a été étouffé dans son lit, sa fille de dix ans également. Le père de famille s'est suicidé.

Mais le plus terrible au milieu de toutes ces horreurs, c'est qu'il y ait encore des procureurs pour déclarer : «C'est une séparation qui se passe mal.»

*Pas des violences conjugales mais des tentatives d'homicides*: Autre phrase fausse : tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son compagnon. Nous devrions la rayer de nos formules toutes faites. Ces femmes ne meurent pas sous les coups. Elles sont tuées. Parfois elles sont battues à mort, mais pas toujours. Outre que cette phrase passe sous silence l'intention meurtrière, elle invisibilise l'étendue du phénomène en ne prenant pas en compte les survivantes. La réalité c'est que presque tous les jours, en France, un homme tente de tuer sa compagne ou ex-compagne. Voici un aperçu, sur les derniers mois de 2018 de ce qu'on ne verra pas dans le décompte. Octobre : un homme de 32 ans a agressé en plein centre commercial son ancienne petite amie, il l'a défigurée à coups de cutter. Un homme de 63 ans a poignardé avec un tournevis son ancienne compagne, 53 ans. Elle doit sa survie au manteau en cuir qu'elle portait. Un homme de 19 ans a tenté de brûler vive sa compagne qui venait de le quitter. Un homme de 38 ans tente d'étrangler sa compagne et la frappe à coups de marteau avant de prévenir les secours.

Novembre : une femme de 72 ans a passé la nuit retranchée dans une pièce de sa maison après avoir annoncé à son compagnon qu'elle souhaitait le quitter. Le Raid est intervenu, l'homme s'est suicidé avec son fusil de chasse. Un homme de 78 ans a tiré sur son épouse de 54 ans. Une femme de 58 ans est frappée par son mari, 59 ans. Prévenue, la police arrive mais le couple affirme que tout va bien. Une heure plus tard, nouvel appel. La femme a réussi à se réfugier chez des voisins mais son mari s'est muni d'une bouteille de gaz et menace de tout faire sauter. «Vous allez tous crever avec moi». La police a réussi à le maîtriser, il est en garde à vue pour tentative d'homicide, menaces de mort et violences conjugales.

Décembre : une femme de 33 ans est poignardée à huit reprises, dont plusieurs fois à la gorge, par son compagnon. Un homme de 36 ans a frappé sa compagne à coups de marteau sur le crâne. Elle a réussi à se réfugier chez des voisins. L'homme a ensuite mis le feu à l'appartement avant de se suicider. Un homme a tenté de tuer son épouse et leurs deux enfants en les étranglant. Un homme de 25 ans a poignardé sa compagne, 26 ans, et leur fille de trois ans. La femme a été touchée aux poumons et la petite aux jambes. Elles ne sont plus en danger. Un homme de 44 ans a poignardé à sept reprises sa compagne, 33 ans. Son pronostic vital est toujours engagé.

Il ne s'agit pas ici de violences conjugales mais bel et bien de tentatives d'homicide. Si on ne parle que d'une femme tuée tous les trois jours, c'est uniquement parce que le taux de réussite n'est pas de 100 %. Sont également exclues de ce décompte celles qui ont été tuées à cause de ce que l'on nomme hideusement des «drames du dépit amoureux». Tuées parce qu'elles avaient refusé les avances d'un homme.

Ne peuvent évidemment pas être incluses celles qui se sont suicidées. En février 2017, une femme erre dans la rue, elle est recueillie par un pompier auquel elle explique que son mari la viole, la torture, la prostitue de force. Le mari est arrêté, il est toujours en détention, la victime s'est suicidée en juin dernier. En novembre, c'est Mandy, 21 ans, qui s'est suicidée. Le mois précédent, son petit ami l'avait séquestrée et passée à tabac, dans une séquence cauchemardesque de plusieurs jours, au point qu'elle s'était jetée par la fenêtre pour tenter de s'échapper.

*La folie prend la forme de notre société*: Tous les trois jours, en France, un homme parvient à tuer sa compagne ou ex-compagne. Malgré les plaintes qu'elles ont déposées, malgré les dispositifs d'aide, malgré les précautions de l'entourage. Malgré nous. Ce chiffre n'a rien d'une fatalité. Il peut augmenter ou diminuer. Cela dépend de notre vigilance, du bon fonctionnement des institutions policières et judiciaires, et du financement des associations qui font un énorme travail malgré leur épuisement.

Quand on pose un regard de néophyte sur ces histoires, on peut se demander quelle proportion relève du psychiatrique. L'institution judiciaire est chargée de trancher cette question, et elle

conclut assez rarement à la folie. De toute façon, comme je l'ai déjà écrit, la folie n'est pas exempte des constructions sociales. La folie prend la forme de notre société, et dans une société sexiste où les femmes, leurs corps, leurs vies, sont toujours soumises au contrôle, dans une société où elles n'ont pas encore acquis leur droit réel à exister en tant que telles, la folie des hommes reflète les processus de domination sous-jacents qui font nos implicites sociaux. Elle cristallise le sexismme ordinaire comme un précipité chimique et le transforme en son point le plus extrême : le droit de vie et de mort.

**7 - Destruction de l'assurance chômage : Des conséquences néfastes pour les femmes** - Odile Merckling et Catherine Quentier - Femmes contre les précarités, le chômage et les discriminations - [www.50-50magazine.fr](http://www.50-50magazine.fr)

La loi Pénicaud *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* a été adoptée le 1er août 2018. Elle prépare la disparition de l'Assurance chômage, compte tenu d'une fiscalisation, d'une suppression des cotisations sociales constitutives du salaire indirect et de menaces sur le mode de gestion paritaire. Elle va dans le sens d'un renforcement des contrôles et des sanctions contre les demandeuses/demandeurs d'emploi et d'un abaissement des normes d'emploi qui leur sont imposées par les services de l'emploi. Les associations de défense des chômeuses/chômeurs redoutent la fin du droit à un revenu de remplacement et l'instauration d'une allocation forfaitaire décidée arbitrairement par l'État, complétée par des assurances privées.

*Aucune mesure permettant de réduire la précarité*: Aucune solution n'a été apportée au problème du développement des contrats de courte durée, à temps partiel, ou des autoentrepreneuses/entrepreneures subordonnés à des plates-formes. Or, l'emploi féminin est fortement concentré dans des petites entreprises et dans des branches qui offrent les conditions d'emploi les plus dévalorisées: les services à la personne, le médico-social, la sous-traitance, l'hôtellerie, la restauration... La limitation des contrats de courte durée aurait dû être traitée dans le cadre de négociations par branches, mais cela n'a pas été fait pour le moment; de plus, ce type de négociations est souvent défavorable aux salariées des secteurs féminisés.

Les femmes connaissent depuis longtemps un émiettement des emplois, la pluriactivité, le temps partiel imposé... Toujours plus de flexibilité et de mobilité sont exigées de la part des salariées, avec encore moins de garanties sur le plan des droits sociaux. Un modèle de société se précise: pour survivre, il va falloir avoir plusieurs emplois, courir sans arrêt toute la journée, avec des déplacements non payés et des temps de transport à rallonge...

Les demandeuses/demandeurs d'emploi seront sanctionnés au bout de deux refus d'une Offre Raisonnnable d'Emploi (ORE). L'obligation de répondre à une ORE sous peine d'une suppression des allocations, constitue une véritable atteinte au principe d'égalité entre les citoyen.nes, comme l'a souligné l'avis du Conseil d'État sur ce texte de loi. La définition d'une ORE est en effet très floue et risque d'être appliquée de façon très inégalitaire selon les bassins d'emploi et les caractéristiques des demandeuses/demandeurs d'emploi. Les offres d'emploi genrées, avec une systématisation des emplois précaires et à temps partiel imposé pour les femmes, ont de grandes chances de se multiplier.

*Des droits à indemnisation encore diminués*: Les catégories les plus précaires (intérimaires, senior.es, demandeuses/demandeurs d'emploi en activité réduite) ont déjà été ciblées dans la Convention Unedic 2017, du fait de la suppression de l'annexe 4, des modifications des conditions d'accès à l'indemnisation et du mode de calcul des indemnités journalières.

L'État imposant un cadrage financier, plus d'un milliard d'€ par an d'économies sur les trois prochaines années sont exigées. Elles vont encore une fois se faire sur le dos des plus précaires et des femmes, qui représentent une majorité des demandeuses/demandeurs en activité réduite. Les

femmes sont moins souvent et moins indemnisées que les hommes : en moyenne 25 % de moins, autour de 800 € au lieu de 1000 €.

Dans le cadre de la « lutte contre la permittence » (ou alternance de périodes de chômage et de contrats de courte durée), l'État compte prendre des décrets afin de limiter les possibilités d'un cumul d'allocations chômage et de revenus d'activité. Les personnes "en activité réduite" sont présentées comme des "profiteuses/profiteurs" du système et vont être une nouvelle fois ciblées, dont beaucoup de femmes qui travaillent notamment dans les services à la personne.

*Les femmes victimes de harcèlement vont continuer à subir !*: L'indemnisation des démissionnaires une fois tous les cinq ans a été inscrite dans la loi, cependant les conditions d'accès sont très restrictives. Les personnes concernées sont celles qui démissionnent dans le cadre d'un projet de reconversion agréé par une commission paritaire ou d'un projet de création d'entreprise.

Les femmes sont majoritaires parmi les démissionnaires, ce qui tient à la pénibilité de leurs conditions de travail, aux turnovers et bas salaires. En outre, une grande partie des femmes qui démissionnent le font en raison de difficultés à «concilier» leurs horaires de travail avec leurs obligations familiales, ou en raison d'un harcèlement ou de violences au travail... Ces violences au travail concernent une femme sur trois au cours de sa vie et seulement 5 % des cas aboutissent en justice. Mme Pénicaud n'a pas jugé nécessaires des mesures favorables aux femmes victimes de violences, en prétextant qu'il faut surtout «faire de la prévention.»

Mais que devient la prévention, alors qu'avec les Ordonnances de 2017, les Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) n'existent plus dans les entreprises de 50 à 300 salariés et que les commissions mises en place dans le cadre du nouveau Comité social et économique de celles de plus de 300 salariés ont des moyens matériels et humains très réduits ?

À cela, il faut ajouter l'affaiblissement considérable des moyens pour l'inspection du travail et la médecine du travail et les sanctions prises par le Conseil de l'ordre des médecins (à la demande du patronat) contre les médecins du travail qui mettent en évidence des situations de harcèlement et de risques pour la santé des salariés au sein des entreprises.

*Des attaques contre les minima sociaux et les aides sociales*: Le gouvernement prévoit d'instaurer un versement social unique réunissant le plus grand nombre de prestations perçues par un ménage (RSA, APL, prime d'activité...) tout en faisant des économies sur le budget des aides sociales. Les aides au logement vont être encore réduites. Le "revenu universel d'activité", qui serait institué à la place du RSA et d'autres prestations, serait conditionné à une obligation de suivi et de participation à des dispositifs d'insertion... Les allocations de minima sociaux sont attribuées sur la base des ressources de toute la famille, ce qui pénalise souvent les femmes. Beaucoup d'entre elles n'ont droit à aucune allocation en cas de chômage et cela risque de ne pas changer avec ce nouveau "revenu universel d'activité."

L'autonomie financière pour les femmes ne pourra être obtenue qu'à condition d'assurer un droit à l'emploi et à un revenu de remplacement décent en cas d'absence d'emploi. Cela nécessite à la fois une forte réduction du temps de travail, l'abrogation des ordonnances de destruction du Code du travail, l'indemnisation de toutes les formes de chômage au moins au Smic mensuel, enfin l'attribution de toutes les allocations liées au chômage sur la base des ressources personnelles et non familiales.

## 8 - « Produire des enfants » aujourd'hui : un défi pour l'analyse féministe - Anne-Françoise Praz, Marianne Modak et Françoise Messant - Nouvelles Questions Féministes

Dans une société entièrement acquise à l'idée que l'enfant est le pur produit du désir individuel, considérer la mise au monde et l'élevage des enfants comme une « production » déplace l'attention des aspects psychologiques du processus, sur lesquels focalisent les discours médiatiques (enfant comme réalisation de soi, comme accès au bonheur), vers ses aspects économiques. Toute

production nécessite un investissement en travail, en temps et en savoir-faire ; celle des enfants se révélant particulièrement coûteuse dans le court terme, pour des bénéfices individuels et collectifs aléatoires à long terme, elle reste une activité déléguée vers les plus faibles. L'impact de ces conditions de reproduction sur les rapports de pouvoir est bien résumé par l'économiste féministe Nancy Folbre (1997 : 653) : « La reproduction sociale est un processus coûteux qui, dans le court terme, place les groupes sociaux en compétition au désavantage de certains. Les hommes préféreraient que les femmes paient ces coûts. Les non-parents voudraient que les parents paient. Les employeurs préféreraient que les employé·e·s paient, etc. » (notre traduction ; voir aussi le « Parcours » de Nancy Folbre dans NQF 2007, vol. 26, N° 2).

Réfléchir sur la «production d'enfants» et non sur la «maternité» contribue à casser la logique qui, associant enfant-maternité-sphère privée, dédouane les hommes et l'ensemble de la collectivité de cette responsabilité. Les études féministes ont largement démontré à quel point le fait de rabattre la production d'enfants sur les femmes constitue un élément central du processus de différenciation/hierarchisation des sexes au cœur du système de genre. Assigner prioritairement aux femmes la responsabilité des enfants constitue un moyen efficace de maintenir leur subordination économique, puisque cela entrave leur engagement dans des activités plus avantageuses en termes de revenu, de pouvoir et de reconnaissance sociale. Autrement dit, cette assignation maintient les femmes dans la dépendance économique et légitime l'extorsion de leur travail dans l'espace domestique (Delphy, 1998).

Les conditions actuelles de la production d'enfants sont loin d'avoir allégé ces enjeux. Au sein des sociétés postindustrielles, cette production continue d'entraîner des inégalités entre les sexes, quand bien même le modèle de la femme au foyer régresse fortement. Les femmes sont toujours plus nombreuses sur le marché du travail, dans les services notamment où elles occupent des emplois flexibles et précaires, mais aussi dorénavant dans des emplois qualifiés en raison de l'amélioration de leur formation. L'emploi est aujourd'hui une obligation économique qui s'impose à toutes et à tous, et il est devenu une composante incontournable de la réalisation de soi et de l'existence sociale. Or, malgré la tendance qui rassemble femmes et hommes dans l'emploi salarié, une inégalité persiste : la pression à la maternité continue de peser sur les femmes, qu'elles fassent carrière ou non, alors qu'on ne décèle rien de comparable du côté de la paternité.

Les avancées indéniables de l'égalité des sexes sont très relatives du fait précisément qu'elles n'entament pas le statut maternel (Tahon, 2003). La maternité constitue toujours le marqueur premier de l'identité féminine, qui touche toutes les femmes, qu'elles veuillent un enfant ou non. «Un enfant, si je veux, quand je veux», clamaient les féministes des années 1970 qui, au sein du MLAC, militaient pour la liberté des droits reproductifs (Lhomond : 1989). Aujourd'hui, si la revendication de choisir le nombre d'enfants et le moment de la maternité semble généralement acquise - sous réserve des remises en question de l'avortement -, le droit des femmes à ne pas avoir d'enfants reste problématique, alors qu'un tel choix de vie est légitime pour les hommes et constitue de moins en moins, semble-t-il, un enjeu pour l'affirmation de leur identité masculine.

Cette pression généralisée à la maternité s'exerce cependant de manière très différente selon les femmes, la production d'enfants dans les sociétés du Nord se déclinant selon des hiérarchies multiples et des recompositions d'inégalités : les femmes avec enfants «contre» les femmes sans enfants (cf. article de Mascha Madörin dans le Champ libre), les non-mères actives à plein temps «contre» les mères actives à temps partiel ; les mères en couple «contre» les mères seules ; les mères précarisées, contraintes au cumul des tâches, «contre» les mères économiquement favorisées qui délèguent une partie du maternage - la partie matérielle et non affective - à d'autres femmes. Cela n'est pas réellement une nouveauté ; nos sociétés ont connu autrefois des nourrices et des domestiques prenant en charge les enfants des classes supérieures pour permettre aux épouses d'effectuer leur travail indispensable et gratuit dans l'entreprise familiale

ou d'assurer l'ascension sociale de leur mari en entretenant les réseaux de sociabilité (Hall et Davidoff, 1987). Mais, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on n'attendait pas de ces femmes qu'elles soient avant tout de « bonnes » mères, contraintes de prouver cette capacité par le temps passé en présence de l'enfant comme témoignage de leur affection. Lorsque cette définition de la féminité s'est imposée, elle fut jugée incompatible avec une activité professionnelle (Scott, 1991), comme en témoigne la valorisation du modèle bourgeois de la femme au foyer durant les trente glorieuses notamment. De nos jours, les femmes sont soumises à une double injonction, à la carrière et à la maternité, les obligeant à cumuler travail salarié et domestique, et interdisant à celles qui en ont les moyens de déléguer les tâches et les activités dont l'accomplissement témoigne précisément de la « bonne » maternité. C'est cette pression psychologique sur les femmes (mères) qui est le facteur de leur aliénation. Non seulement cette pression légitime leur assignation aux coûts de la production d'enfants, mais elle fait passer leur prise en charge par d'autres (les pères, les éducatrices de la petite enfance, etc.) pour des demi-solutions. Le parentage, un terme forgé pour désigner le fait de s'occuper des enfants au quotidien et d'assumer la responsabilité de leur devenir, renvoyé aux femmes ou aux arrangements salariés entre elles, renforce les inégalités inter et intrasexe, élargies aux dimensions de la mondialisation. Des femmes du Sud produisent ou s'occupent des enfants pour des femmes et des hommes du Nord. Si un tel échange est organisé à large échelle de nos jours, c'est bien parce que les femmes du Nord sont confrontées aux contradictions de leurs sociétés, où la production d'enfants est rendue de plus en plus exigeante, alors qu'elle est présentée en même temps comme une nécessité en regard des défis démographiques et une condition de l'épanouissement personnel.

En bref, qu'il s'agisse d'avoir des enfants ou de ne pas en avoir, cela se paie toujours chèrement pour les femmes. Comment lever cette injonction persistante à la maternité pour toutes les femmes, obligeant certaines à justifier leur non-maternité ? Comment imaginer, pour celles qui désirent être mère, des modalités de production d'enfants qui ne soient plus synonymes de désistement des pères, de choix impératif entre enfant et emploi, ou alors d'arrangements entre femmes et, dès lors, comment éviter que l'allégement des contraintes pour les unes implique la précarisation salariale et sociale des autres ?

*Contradictions actuelles de la production d'enfants :* Les différentes contributions de ce numéro ne prétendent pas répondre à ces questions, mais, à travers des analyses empiriques et en empruntant leurs outils à différentes disciplines, elles documentent de manière fournie, diversifiée et originale les contradictions actuelles de la production d'enfants.

Laure Moguérou, Nathalie Bajos, Michelle Ferrand et Henri Leridon ont repéré dans le discours du Haut Comité de la population et de la famille, en France, une nouvelle tentative de réassigner les femmes à la norme procréatrice dominante, soit le modèle d'une femme active menant de front maternité et carrière, mais pour qui la maternité serait primordiale. Cette injonction adopte le détour d'une problématisation à la fois médicale et démographique du phénomène des maternités tardives, qui n'est pas fondée du point de vue démographique, reste controversée du point de vue médical et se révèle partielle du point de vue de l'égalité dès lors que le «problème» des paternités tardives, lui, n'existe pas. Ce discours pseudo-scientifique n'est-il pas une manière subtile de culpabiliser les femmes qui ne respectent pas les normes d'un âge idéal de maternité afin de «faire carrière» ?

Les résistances à remettre en question le modèle normatif de bonne maternité conduisent à estimer légitimes d'autres solutions pour satisfaire la demande d'enfants. Fenneke Reysó et Pien Bos analysent l'adoption internationale dans une perspective inédite, le point de vue des mères du Sud, ici des Indiennes. L'intérêt de leur recherche consiste à montrer que ce sont là encore les inégalités inhérentes au système de genre qui poussent des mères dans la marginalité, l'isolement et l'absence de perspectives, les contraignant à abandonner leur enfant dans une institution

d'accueil. Ces institutions disposent du «débouché» de la demande accrue d'enfants adoptables par des couples occidentaux favorisés (hétéro/homo), des couples des classes moyennes confrontés aux exigences élevées de conformité sociale et de niveau de vie posées aux candidat·e·s à l'adoption.

L'ouverture récente, et limitée à certains pays, de la parentalité aux couples gays et lesbiens a certes supprimé une discrimination juridique basée sur l'orientation sexuelle, mais cette réforme importante ne s'est pas accompagnée d'une remise en cause des modèles genrés de parentalité. Dans les années 1970 déjà, comme le rappelle Hélène Joly, les lesbiennes radicales fustigeaient la reconduite du modèle «homme pourvoyeur» et «femme au foyer» au sein des couples lesbiens. Sans effet, puisque aujourd'hui les normes de la «parentalité convenable» et les représentations de «bons parents» s'appliquent aussi à l'homoparentalité lesbienne, alors que celle-ci aurait pu constituer un espace d'innovation. Et l'autrice de constater à quel point la revendication du «droit à l'homoparentalité» reconduit pour les lesbiennes l'assignation à la maternité, comme si par ce processus elles se faisaient pardonner leur non-conformité sexuelle. L'injonction à l'homoparentalité agit donc comme «un cache sexe de l'éros lesbien».

On peut se demander si ce déni de la sexualité féminine ne vaut pas pour toutes les mères. Ainsi, pour les mères indiennes, l'abandon d'enfants est également destiné à faire disparaître le fruit d'une sexualité extramaritale socialement inacceptable. Le processus rappelle les *ospizi degli innocenti* ouverts dès la Renaissance en Italie et ensuite dans toute l'Europe catholique, où les filles engrossées hors mariage pouvaient abandonner le «fruit de leur péché» et échapper à la honte, ainsi que leur famille, contre le renoncement à poursuivre les géniteurs qui conservaient ainsi leur réputation et s'évitaient des dépenses d'entretien (Kertzer, 1991). C'est également le déni de la sexualité féminine qui transparaît dans le discours français sur les maternités tardives. Car ce que l'on reproche implicitement aux femmes qui retardent leur maternité, c'est cette longue période de sexualité non procréatrice.

Étonnante persistance de la stigmatisation d'une sexualité non procréatrice dans notre XXI<sup>e</sup> siècle ! Priscille Touraille nous en propose une explication en attirant notre attention sur un préjugé prégnant dans les discours ordinaires et scientifiques : la procréation serait un besoin naturel, une fatalité aveugle auxquels les humains doivent se soumettre pour reproduire l'espèce. Or, comme l'autrice le montre, le désir de procréer n'existe pas dans la nature. Pour désirer des enfants, il faut avoir conscience que la gestation est la conséquence d'un certain type d'acte sexuel ; or, une telle conscience est une spécificité humaine. Priscille Touraille entraîne ainsi les études genre dans une confrontation intéressante avec les théories récentes des sciences de la vie ; dès lors que la volonté de procréer n'existe pas dans la nature, les discours qui postulent une telle volonté ne seraient-ils pas un effet de genre ? Les catégories mâle/femelle ne seraient-elles pas une obligation sémantique à procréer, qui finalement effacerait cette conscience de la liberté de procréer, laquelle constitue la spécificité de notre espèce ?

*Comment (re)penser la production d'enfants* ? : Les féministes des années 1970 n'ont pas éludé le débat sur la production d'enfants. Refusant d'enfermer les femmes dans la maternité, les égalitaristes ont réclamé des mesures d'aménagement favorisant l'accès des mères au travail salarié, mais sans remettre en question la pression à la maternité. Ce faisant, ces mesures ont accouché du modèle inatteignable et peu envié chez les jeunes générations de la superwoman qui jongle avec famille, sexualité, carrière et loisirs. Les féministes radicales matérialistes ont identifié la maternité comme le lieu de l'oppression sexuelle, socio-économique et politique des femmes, et milité en conséquence pour le refus du mariage, des contraintes du maternage et de la mystique de l'amour maternel. Comme le soulignaient déjà Francine Descarrie et Christine Corbeil dans cette même revue en 1994, l'approche radicale a le mérite de souligner les intérêts et les pouvoirs sous-jacents au système patriarcal, mais se ferme à la possibilité d'analyser l'expérience

maternelle. En parallèle se développait un courant féministe essentialiste revalorisant la maternité comme lieu de pouvoir/savoir des femmes, porteuse d'un *ethos* à opposer à l'emprise du patriarcat et aux valeurs marchandes. Cette idéalisation rabat à nouveau la femme sur la mère et apporte peu de réponses aux besoins concrets des mères. Au final, comme le constatent ces mêmes autrices en 2002, « aucune des façons de dire ou de penser la maternité dans le discours féministe contemporain n'est parvenue [...] à offrir une vision plurielle et pluraliste des identités multiples et sérielles des mères dans leur interdépendance avec les autres rapports sociaux de division et de hiérarchisation, pas plus qu'une représentation fidèle de leur expérience et manière d'être spécifique. » (Descarries et Corbeil, 2002 : 30)

Quelles pistes proposer pour dépasser ces blocages ? Comment casser la logique de la charge de la production d'enfants sur les plus faibles ? L'implication des pères « directement et continuellement dans le rapport de parentage », proposée par nos autrices de 1994 comme une solution à même d'entamer la division sexuelle du travail, reste problématique. Acquise dans les esprits au même titre que le principe d'égalité, elle se heurte à une résistance si forte qu'elle occulte les quelques exemples d'investissement paternel qui existent bel et bien. Cet appel récurrent des féministes à l'implication accrue des pères, resté quasiment lettre morte, décourage jusqu'à la réflexion dans ce domaine. Il est à ce titre symptomatique que nous n'avons reçu aucun article centré sur la paternité, et les lectrices et lecteurs constateront la quasi-absence des pères dans les articles du Grand angle.

Une clé d'explication de ces appels sans écho à l'implication des pères réside peut-être dans le fait que celle-ci est censée résulter d'arrangements interindividuels, conjugaux, impliquant le présupposé d'un couple harmonieux aux intérêts non conflictuels. Sans abandonner la lutte pour que les pères prennent leurs responsabilités, une solution serait alors de sortir du cadre conjugal et familial. Prendre donc au sérieux le fait que, de nos jours, la plupart des enfants passent beaucoup de temps sous la responsabilité d'adultes qui ne sont pas leurs parents, et en tirer les conséquences positives. Une de celles-ci serait l'intégration dans le socle de légitimation de la filiation et de l'autorité parentale, du « domestique » comme le définit Florence Weber (2005), à savoir le fait de donner du temps, de l'argent, du travail, de l'affection, bref de se responsabiliser pour un enfant qui n'est pas « à soi ».

Ce parentage est au fondement de l'attachement à l'enfant. Accepter que ce type d'attachement, nécessaire à la construction de tout être humain, ne soit plus la seule prérogative et la seule gratification de la mère biologique dans le cadre familial, ne serait-ce pas la clé permettant de sortir de la « pression à la maternité » ? Tout enfant a besoin d'adultes qui l'entourent, mais tout adulte, quel que soit son sexe, n'est pas forcément défini par son investissement dans un enfant.

Cette ouverture du parentage permettrait de casser les représentations de la femme-mère, mais dans la situation actuelle la délégation de la production d'enfants à d'autres partenaires participe au maintien de la production d'enfants dans le cadre privé et familial, intergénérationnel parfois, comme le montre Mascha Madörin. Reste à trouver des solutions féministes et collectives pour que le parentage ne soit pas synonyme de handicap social et économique, source d'inégalités entre femmes et hommes.

## **9 - Ce sexe qui n'a plus de nom - Kajsa Ekis Ekman**

Dans une lettre adressée aux Nations Unies, le gouvernement britannique a récemment recommandé de cesser d'utiliser le terme « femmes enceintes » et de le remplacer par « personnes enceintes », la raison étant que le mot « femmes » pourrait s'avérer offensant puisqu'il exclut les hommes enceints. Et personne ne voudrait offenser qui que ce soit, n'est-ce pas ? Nous cessons donc d'utiliser le mot « femme », car il est jugé insuffisamment inclusif, voire discriminatoire. Or,

quiconque souscrit aux principes d'inclusion s'aperçoit rapidement que ceux-ci viennent de pair avec une nouvelle définition de ce qu'est le sexe.

Selon cette définition, qui commence à gagner du terrain sans avoir fait l'objet de réelles discussions, le sexe d'une personne ne résiderait pas dans son corps, mais dans sa tête. Plusieurs pays, dont la Norvège et la Grèce, ont déjà apporté des modifications législatives permettant aux personnes de choisir elles-mêmes leur sexe sur leurs cartes d'identité, et ce, sans qu'aucune chirurgie ne soit nécessaire. Selon un projet de loi suédois, cette politique s'appliquera bientôt aussi chez nous. Le Comité international olympique recommande aux athlètes de concourir sous le sexe de leur choix, à condition d'avoir préalablement vécu sous ce sexe depuis quatre ans et de présenter des niveaux hormonaux ajustés en conséquence. Le parti travailliste britannique a également publié de nouvelles directives concernant ses listes de candidatures réservées aux femmes, afin que toute personne qui s'identifie en tant que femme puisse s'inscrire sur ces listes. Ce changement est généralement perçu comme progressiste : désormais, le sexe se réduira plus à la biologie et les personnes transgenres seront reconnues par la loi ! Or, poser le genre comme une question d'identité plutôt que d'idéologie a pour effet d'interrompre toute discussion avant même qu'elle n'ait lieu, malgré le fait qu'il s'agisse d'une question fondamentale pour la société. En effet, si la société dans son ensemble modifie la définition de ce qu'elle entend par « sexe », cela aura des conséquences pour toute la population. Qu'adviendra-t-il des statistiques sexospécifiques sur la violence et les salaires si l'on ne peut plus parler du sexe biologique ? Qu'adviendra-t-il de la notion d'homosexualité ? Qu'adviendra-t-il des endroits non mixtes comme les prisons, les vestiaires et les refuges pour femmes ? Oui, qu'entend-on réellement par « sexe » ?

Le dictionnaire de l'Académie suédoise définit la femme comme « une personne adulte de sexe féminin ». Pour savoir ce qu'est le sexe féminin, nous avons approché le Laboratoire de l'Université Karolinska, qui nous a indiqué qu'à l'exception des personnes nées avec des anomalies chromosomiques, « les femmes possèdent normalement deux chromosomes X, pour former la paire XX, tandis que les hommes possèdent un chromosome X et un chromosome Y, soit la paire XY ». Au fond, cette définition correspond à l'idéal féministe en matière d'égalité : la différence entre les sexes ne devrait se réduire qu'à cela et à rien d'autre. Ce n'est toutefois pas le cas. Dans notre société patriarcale, le sexe d'une personne est rattaché à plusieurs attentes : par exemple, l'on s'attend à ce qu'un homme ait une certaine apparence physique et qu'il se présente et se comporte d'une certaine manière, et nous avons des attentes différentes envers une femme. Ce sont ces rôles attribués selon le sexe de la personne que les sciences du genre ont justement désignés par le terme « genre », par opposition au sexe biologique.

La nouvelle définition vient renverser la situation : dorénavant, le sexe n'a plus une fonction de reproduction, mais bien celle d'une identité. Toutefois, cela ne signifie pas d'emblée qu'il s'agit d'un libre choix : selon certains médecins et transactivistes, l'identité sexuelle serait une essence qui existerait indépendamment de la socialisation et du corps. Julia Serano, transfemme, transactiviste et autrice, estime que certains aspects de la féminité sont « naturels et peuvent précéder la socialisation et exister en dehors du sexe biologique ». Il s'agit donc ici d'une définition idéaliste, au sens que c'est l'esprit qui a préséance sur le corps ; c'est donc l'impression qu'elle en a qui décidera du sexe d'appartenance d'une personne, et le corps devra être transformé en conséquence. D'ailleurs, on ne parle plus de changement de sexe, mais de chirurgie de confirmation du genre ou de chirurgie affirmative du genre. En effet, parler de « changement » de sexe suggère qu'il y avait préalablement un autre sexe du corps, alors que la personne qui confirme ou affirme son sexe ne permet à son corps que d'acquiescer face au bon sexe - celui qui réside dans sa tête.

Qui peut alors déterminer quel est réellement le sexe d'une personne ? Souvent, ces mêmes rôles de genre dont les féministes cherchent à se détacher sont ceux-là mêmes qui servent d'éléments probants pour affirmer qu'une personne appartient à un sexe plutôt qu'à un autre. Dans la revue

médicale Läkartidningen, les médecins Louise Frisén, Per-Anders Rydelius et Arne Söder affirment que l'identité sexuelle est innée et que « 7 % des garçons sont perçus comme étant extrêmement efféminés et qu'un pourcentage un peu moindre de filles sont perçues comme étant extrêmement garçonnes ». Sérieusement, qu'est-ce que tout ça peut bien vouloir dire ? Qui recense et cartographie le comportement des enfants en fonction de leur sexe ?

L'organisation étatsunienne TransYouthProject affirme qu'un garçon qui aime bien les robes de princesse est «sexuellement dissonant» et devrait faire l'objet d'une enquête quant à son identité sexuelle. S'il veut aussi porter les cheveux longs, qu'il préfère jouer avec les filles et qu'il est attiré par les chaussures roses clignotantes, c'est qu'il est probablement une fille, à en croire cette organisation. Il pourrait alors recevoir comme traitement le bloqueur de puberté Depot Lupron à raison d'une injection musculaire tous les trois mois, ou encore recevoir dans le bras un implant d'Histrelin, qui libère des inhibiteurs de testostérone. Jusqu'à présent, le traitement était assujetti à un seuil d'âge minimum, mais de plus en plus de médecins voudraient voir ce seuil supprimé. Le parti politique Feministk Initiativ souhaite pour sa part que la limite d'âge soit abolie pour les chirurgies des organes sexuels et que « la volonté et le bien-être de l'enfant, avec le consentement d'un parent », suffisent à autoriser ces interventions.

Peu de gens vont nier qu'il existe des enfants qui pensent avoir une forte appartenance à l'autre sexe et qui sont inconfortables avec le rôle associé à leur sexe biologique, ou encore que grandir dans une société où les enfants qui dévient de la norme sont punis peut s'avérer extrêmement cruel. Quiconque en doute devrait prendre le temps de lire des biographies de personnes transgenres, comme celle de Mario Martino, publiée dans les années 70, ou encore celle de notre contemporaine Caitlyn Jenner. Elles y décrivent comment elles se sentaient mises à l'écart de la société ainsi que le sentiment de délivrance ressenti le jour où elles disent avoir retrouvé leur intégrité.

Cela soulève cependant plusieurs questions. Est-il éthique de modifier par chirurgie les organes sexuels d'enfants qui ne sont pas en âge de comprendre toutes les conséquences d'une telle opération ? Et cette attitude «progressiste» ne risque-t-elle pas d'instaurer une vision extrêmement conservatrice de ce qu'est le «sexe» - là où la société retirait auparavant des robes aux enfants porteurs d'un pénis, elle leur permet maintenant de porter la robe, mais leur retire leur pénis ? Les rôles de genre sont préservés, mais l'entrejambe doit disparaître. Or, l'idée qu'une personne dotée d'un pénis ne devrait pas porter de robe ne constitue pas une libération de la biologie, bien au contraire.

Le fait que le sexe devienne quelque chose que l'on peut définir soi-même a aussi engendré des conséquences inattendues : par exemple, des violeurs peuvent maintenant être incarcérés dans des prisons pour femmes, comme cela s'est produit en Angleterre, où Martin Ponting, condamné pour deux viols, s'est retrouvé incarcéré dans une prison pour femmes après une réattribution de sexe. Mais surtout, pouvoir redéfinir leur sexe a permis à des personnes nées hommes de progresser à pas de géant dans le monde des femmes. Dans les rings de boxe américains, la ligue de volleyball italienne et les courses cyclistes canadiennes, des personnes nées hommes concourent dans les catégories féminines.

En 2017, les championnats australiens d'haltérophilie ont été remportés par Laurel Hubbard, qui était un homme dix ans auparavant et qui concourait alors sous le nom de Gavin Hubbard. En tant qu'homme, Hubbard n'avait pas autant de succès, mais en tant que femme, elle a soulevé 19 kilos de plus que celle qui a pris la deuxième place. En 2015, Caitlyn Jenner a été nommée femme de l'année aux États-Unis, alors qu'elle était un homme seulement un an auparavant. La PDG la mieux payée aux États-Unis en 2013 était Martine Rothblatt, également née homme. Cependant, l'inverse est difficile à trouver. Peu de personnes nées femmes réussissent dans le monde des hommes. L'année dernière, le titre d'article le plus fréquent à propos d'un transhomme visait à annoncer qu'il était enceint.

Ce que cela adresse comme message aux femmes, c'est que pour réussir à atteindre le statut de femme de l'année, de femme la mieux payée de l'année, etc., nous aurions dû naître hommes. Or, c'est exactement ce que les femmes dénoncent depuis toujours, à l'exception près que nous pouvons maintenant être reléguées à la seconde place à l'intérieur même de notre propre groupe. Relancer la discussion à propos de ces enjeux est toutefois impossible, car parler des différences qui existent entre les personnes nées hommes et celles nées femmes - le fondement même du féminisme - est maintenant par définition considéré comme de la transphobie.

Les féministes accusées de transphobie sont la cible de pressions, de menaces de mort ou de viol, de boycottages et de congédiements. Les femmes lesbiennes qui ne veulent pas avoir de rapport sexuel avec des personnes dotées d'un pénis se font traiter de «transphobe» sur les réseaux sociaux anglo-saxons, car un pénis doit être considéré comme un «pénis féminin» s'il appartient à une transfemme. Les sportives qui soulèvent des objections relativement à des conditions déloyales se font dire qu'elles devraient se taire puisqu'elles bénéficient de «priviléges cisgenres» - comme si le fait de naître femme constituait un avantage.

Ces agressions sont souvent excusées par le fait que les personnes transgenres constituent un groupe extrêmement vulnérable, qui est hautement à risque de subir des violences et des crimes haineux et où le taux de suicide est important. Ce qui est absolument vrai. Nous nous trouvons toutefois ici en présence d'un phénomène étrange : bien que pratiquement tous les crimes violents et haineux commis contre les transgenres soient le fait d'hommes, ce sont les femmes qui en portent le plus souvent le blâme, et ce, pour avoir seulement osé écrire ou réfléchir à propos du concept de sexe. Tout le monde doit-il obligatoirement souscrire à l'idée que le sexe réside dans le cerveau afin d'éviter que certaines personnes se sentent mal à l'aise ? Cela ne fait aucun sens. Les personnes transgenres méritent le respect, doivent bénéficier de droits humains, et la violence à leur égard doit cesser, cela va de soi - mais cela ne revient pas du tout à dire que naître femme et le devenir à l'âge adulte est du pareil au même.

Si les corps n'ont pas d'importance, si l'éducation n'a pas d'importance, alors pourquoi le sexe aurait-il une importance ? Le sexe compris en tant que réalité matérielle et construit social est au centre du féminisme socialiste. Notre corps produit des spermatozoïdes ou des ovules peu importe ce que nous en pensons ou comment nous nommons la chose ; c'est d'ailleurs ce qui différencie le sexe de la race ou de l'ethnicité, qui sont des construits totalement dénués de signification en dehors du système de domination en place dans notre société.

Il est tout à fait possible d'imaginer une société où l'ethnicité n'aurait absolument aucune importance. Et il existe au sein d'une société autant d'ethnies que nous voulons bien en créer. Pourtant, l'ethnicité est traitée comme une caractéristique concrète et inébranlable dans le discours occidental contemporain. Qu'il suffise de se rappeler ce qui s'est passé lorsque les parents de Rachel Dolezal, présidente de la NAACP, ont fait une sortie publique pour déclarer que celle-ci était blanche. Bien qu'elle ait vécu en tant que Noire pendant des années, qu'elle ait mené des recherches et donné des conférences sur la race noire, la population a été unanime sur un fait : elle «n'était» pas de race noire.

Mais d'accord. Supposons que l'on permette aux gens de choisir leur sexe, mais pas leur appartenance ethnique. Nous pourrons alors demander à nos enfants comment ils se sentent et nous assurer qu'ils et elles se retrouvent dans la bonne catégorie sexuelle, voire même créer davantage de catégories au besoin. Cela pourrait mener à une plus grande liberté pour tous. Mais une question demeure : comment nommer la moitié de l'humanité qui est née avec une paire de chromosomes X et qui a en commun le fait d'avoir une poitrine, un vagin, des menstruations et qui peut (habituellement) tomber enceinte ? Comment nommer ce groupe de personnes qui sont plus à risque de subir un avortement, de voir leurs organes génitaux mutilés, d'être privées de scolarité, violées, mariées alors qu'elles ne sont que des enfants et agressées sous leur propre toit, d'être payées un

salaire inférieur, d'être victimes de harcèlement sexuel et de discrimination sur le marché du travail - comment devrions-nous appeler ces personnes ? Ne méritent-elles pas d'avoir un nom qui leur appartienne en propre ?

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

### 10 - Assemblée générale des Archives du féminisme - Paris - 26 janvier

L'assemblée générale des Archives du féminisme aura lieu le samedi 26 janvier 2019, de 14h à 17h, au Planning familial à Paris, 4 Square Saint-Irénée, 75011 Paris.

### 11 - Excision, Journée Tolérance Zéro - Hommage à Khady Diallo - 2 février - GAMS/Mairie de Paris

A l'occasion de la 15ème Journée Internationale Tolérance Zéro aux Mutilations Sexuelles Féminines, la Fédération nationale GAMS, grâce à la Mairie du 20ème et à la Ville de Paris, vous offre, dans un lieu d'exception le Pavillon du Carré Baudouin (Paris 20ème), une matinée culturelle, autour du conte africain, de la musique et de la danse, pour célébrer la prévention de l'excision !

Nous avons décidé de dédier cet événement à Khady Diallo, militante infatigable du GAMS de la France, au Sénégal, au Mali, en Côte d'Ivoire et même au Maroc... qui, en plus d'avoir été une collègue et une militante extraordinaire, a toujours su nous transmettre sa bonne humeur et sa joie de vivre ! Même lorsqu'elle a dû quitter son poste pour raisons de santé, il y a quelques années. Il n'y a pas un jour au GAMS, où son absence ne nous pèse pas.

Woohpy, conteuse, parlera de l'excision dans les histoires qu'elle nous racontera :

Amy, danseuse bollywood, présentera son travail en l'honneur de cette journée particulière ;

Adama Ouedraogo, flûtiste multi-instrumentiste, proposera des intermèdes musicaux.

Entrée libre, inscription obligatoire : <https://www.facebook.com/events/269086133759946/?ti=ia>  
11h à 13h, Pavillon Baudouin, 121 Rue de Ménilmontant, 75020 Paris

### 12 - Ciné-Débat « Le phallus et le néant »- Osez le féminisme !

Un film de Sophie Robert, le lundi 11 février - 20h - Cinéma Le Balzac, 11 rue Balzac 75008 Paris

## CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...

### 13 - Livre : « Tristes grossesses. L'Affaire des époux Bac (1953-1956) » - Danièle Voldman et Annette Wieviorka

A travers le cas des époux Bac, Danièle Voldman et Annette Wieviorka évoquent le cheminement qui a conduit à la création de centres éducatifs liés à la contraception et à l'avortement.

Juin 1954, Ginette et Claude Bac, mariés depuis six ans, parents de quatre enfants, sont reconnus coupables avec les circonstances atténuantes du décès par manque de soins de leur dernier bébé. Ce fait divers, aussi tragique que banal, évoqué laconiquement par la presse, aurait été totalement oublié s'il n'était régulièrement relié à la création, deux ans plus tard, de la Maternité heureuse, le futur Planning familial. Pareil rapprochement, choquant a priori, aurait dû susciter la curiosité de l'historiographie, or elle s'est contentée de relayer cette articulation sans l'interroger, plus attentive à l'histoire de la légalisation de l'avortement qu'à celle de la contraception.

*Endettement* : Interpellées par ces négligences, Danièle Voldman et Annette Wieviorka se sont lancées dans une véritable enquête, aussi passionnante qu'ardue, pour retrouver les traces de ces «gens sans importance», alors que leur quotidien en laisse peu, ou pas. Pour le plus grand bonheur du lecteur, plus habitué à lire les résultats d'une recherche que son cheminement, les deux historiennes nous livrent en fin d'ouvrage le récit de cette aventure archivistique. L'essentiel, bien sûr, n'est pas là : il est dans la fine analyse du déroulement de ce drame dont les auteures

recherchent les racines profondes dans la vie et dans l'environnement socio-familial des protagonistes.

Au lendemain de la guerre, à l'heure de la reconstruction et du baby-boom, le couple de Saint-Ouen semble représentatif des ménages d'alors de la proche banlieue parisienne : une existence modeste, la joie d'un premier enfant, puis des grossesses à répétition, souvent non désirées, faute de moyens contraceptifs autorisés. Mais Ginette, déjà physiquement handicapée d'un bras, ne parvient pas, elle, à assumer psychologiquement cette charge maternelle : à la naissance du troisième enfant, elle sombre dans une sorte d'apathie qui échappe à la vigilance de la PMI (Protection maternelle et infantile). La petite Danielle sera l'enfant de trop : la mère de 25 ans s'enfonce dans une profonde dépression post-partum.

Sans jamais tomber dans le pathos, le livre décrit cette descente aux enfers, la cécité de l'époux, sa fuite dans l'adultère, l'endettement du ménage et la faillite du système de protection de l'enfance, pourtant activé par la belle-mère ; un enchevêtrement de désespoirs et d'insuffisances qui cause la mort de Danielle en avril 1953. Or, le mois précédent, la gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé dénonçait dans la presse médicale les effets négatifs de la loi de 1920. Adoptée pour remédier à la saignée démographique de la Grande Guerre, toujours en vigueur malgré la forte natalité, la loi pénalise «*la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle*». Pour contourner ces interdits, les plus aisés se procurent à l'étranger des «*anticonceptionnels rationnels*», tandis que les autres recourent à la méthode Ogino, au coïtus interruptus ou aux remèdes de bonne femme. Des pratiques qui perturbent la vie intime, accroissent par leur inefficacité les avortements et accentuent la misère sociale. «*Un coup d'épée dans l'eau*», dira de son intervention Lagroua Weill-Hallé. De fait, elle n'est pas commentée, pas plus que le verdict de sept ans de réclusion des époux Bac, parce qu'affaire somme toute insignifiante, au sens premier du terme.

*Engagements* : Mais c'est justement à lui donner sens que la doctoresse va s'employer durant le procès en appel des deux parents : à la barre, elle fait de ce drame le symbole du désespoir des mères de famille nombreuse contre leur gré et en rend ainsi responsable la loi de 1920. Alors que les Bac retombent dans l'anonymat, cette tragédie sert de levier à la campagne pour le *birth control*, que Lagroua Weill-Hallé initie avec son conjoint, médecin réputé pour son action en faveur du BCG. L'ouvrage démêle alors l'entrelacs des réseaux et des engagements individuels, en particulier celui d'Evelyne Sullerot et du journaliste Jacques Derogy. Face à ces militants de la cause des femmes, avocats d'une maternité désirée, gage de bonheur, de respect de la liberté des femmes à disposer de leur corps et de justice sociale, se lève un ennemi inattendu : le Parti communiste. Les auteures décryptent son argumentaire et les raisons politiques de cette virulente animosité contre ce que Maurice Thorez nomme un «*malthusianisme réactionnaire*».

Article de Yannick Ripa - *liberation.fr*

Seuil, 186 pp., 18 €.